

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'actions technopole visant à favoriser le développement économique de l'agglomération lyonnaise, par le soutien à la recherche et à l'innovation.

Le plan d'actions technopole s'est notamment donné pour objectif d'accompagner le développement du secteur de la santé et des sciences et technologies du vivant, jugé stratégique dans le cadre du développement économique et du rayonnement de l'agglomération.

Reconnue d'activité publique en 1919, la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est compte aujourd'hui parmi ses membres des sociétés telles que Mérieux, LIPHA, Hewlett-Packard, FRANCE Télécom, des institutions telles que la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la CRCI, et des membres associés tels que le CNRS, l'Ecole centrale de Lyon, SIPAREX.

Dans le cadre de ses missions, la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est développe de multiples activités à l'interface sciences, technologies, entreprises et société.

En 1999 la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est a notamment été la cheville ouvrière de l'organisation de Biovision, l'un des premiers salons mondiaux des sciences du vivant. Ce salon a rassemblé 130 conférenciers internationaux, 700 participants en provenance de 32 pays, une trentaine de partenaires industriels, un comité de parrainage international réunissant l'Union européenne, l'Office mondial de la santé, l'UNESCO, la FAO, l'Académie des sciences, la US National Academy of Sciences et une dizaine de prix Nobel.

Dans le domaine des sciences du vivant, la Communauté urbaine s'est fixé les objectifs suivants :

- contribuer à une plus grande notoriété de son territoire en France et à l'étranger,
- favoriser la création d'entreprises dans le domaine des biotechnologies dans l'agglomération,
- insérer les acteurs économiques dans les réseaux internationaux,
- favoriser l'émergence de réseaux d'acteurs dans les sciences du vivant et les animer.

Les actions de la fondation scientifique de Lyon et du Sud Est sont en cohérence avec le plan d'actions technopole et font de la fondation un partenaire privilégié, mais non exclusif de la Communauté urbaine, pour atteindre ses objectifs dans le domaine des sciences du vivant.

Pour la période 2000-2002, la fondation propose de mettre en œuvre un programme d'actions conforme aux objectifs de la Communauté urbaine dans le domaine des sciences du vivant, et en cohérence avec les programmes développés par les partenaires, tels que l'Etat, la Région et les autres fondations à caractère scientifique.

Le programme d'actions est articulé autour de trois axes prioritaires :

* au titre de la notoriété nationale et internationale de Lyon dans le domaine des sciences du vivant :

- action n° 1 : positionner Lyon comme le rendez-vous mondial de la réflexion sur les sciences du vivant, à l'occasion de l'organisation du forum Biovision en février 2001,

* au titre de la facilitation dans le domaine de la création d'entreprises dans le domaine des biotechnologies :

- action n° 2 : organisation d'une convention d'affaires biennale à Lyon,
- action n° 3 : organisation d'une conférence biennale sur le financement du développement des sciences du vivant à Lyon,

* au titre de l'insertion des acteurs de Lyon dans les réseaux internationaux :

- action n° 4 : développer les relations avec la Commission européenne et le Parlement européen, avec Europabio, association européenne des bioindustries, avec BIO, association américaine des bioindustries et avec JBA, association japonaise des bioindustries.

La Fondation envisage, par ailleurs, de se rapprocher des deux autres fondations à caractère scientifique de Lyon, à savoir la fondation Marcel Mérieux et la fondation Rhône-Alpes futur, afin de travailler ensemble, et en concertation avec l'ARTEB, (Agence régionale pour les technologies médicales et les biotechnologies) à la création d'un réseau de bioentrepreneurs.

Un rapprochement entre l'agglomération lyonnaise et la région de San Diego, troisième région de biotechnologies aux USA, sera, par ailleurs, piloté par la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est, en collaboration avec les autres fondations.

Le budget du plan d'actions proposé par la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est s'élève à 31,7 MF pour le programme 2000-2002.

Le Conseil régional, le Conseil général et la ville de Lyon sont sollicités pour un cofinancement dans le cadre de ce programme.

La fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est sollicite la Communauté urbaine pour un financement de 2 500 000 F par an, pendant la durée du programme ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Où l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 2 500 000 F à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est, pour l'année 2000, de 2 500 000 F pour l'année 2001 et de 2 500 000 F pour l'année 2002.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est.

3° - La dépense correspondante de 2 500 000 F sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,